RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **18 décembre 2019**

Compte rendu affiché le **25 décembre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le **12 décembre 2019**

Présidente **: Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire de séance **: Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance **:**

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA , Stéphane BERTIN, Christiane PERRET FEIBEL

Objet :

Restructuration du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville - Autorisation de signature des marchés

V_DEL_191218_53

Membres absents excusés ayant donné pouvoir **:**

Christine JACOB à Stéphane GOMEZ
Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB
Christine BERTIN à Philippe ZITTOUN

Membres absents :

Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Mourad BEN DRISS, Marie-Emmanuelle SYRE, Bernard GENIN

Rapport de Madame LECERF

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil municipal du 11 Avril dernier, le Conseil municipal a approuvé le projet de rénovation du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville et autorisé le lancement et la conclusion des consultations en procédure adaptée pour les marchés de travaux. L'autorisation du Conseil municipal portait sur un montant estimatif de 1,2 million d'euros HT.

Les premières consultations, sur la partie gros œuvre, donnent lieu à une réévaluation de l'estimation. En effet, les travaux de maçonnerie (lot 1), charpente (lot 2) et d'étanchéité (lot 3) ont donné lieu à des attributions de marchés d'un montant global supérieur à l'estimation de l'ordre de 220.000 euros HT. Ceci s'explique principalement par la forte activité du marché de la construction, entraînant une augmentation générale des prix.

Pour financer ce dépassement, les consultations et négociations sur les marchés de second œuvre permettent de réduire l'estimation sur ces marchés de 100.000 euros par rapport à l'estimation de départ. Pour le reste (120.000 euros), il convient de modifier l'autorisation du Conseil municipal et de la porter à 1.320.000 euros HT. Ceci permettra de finaliser la désignation des entreprises (marchés en procédure adaptée, en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique), et de mener à bien l'achèvement des travaux.

En conséquence je vous propose :

- de porter l'autorisation donnée par le Conseil municipal pour la passation et la conclusion des marchés de travaux de l'opération de restructuration du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville à 1.320.000 euros HT, conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique ;
- d'autoriser Madame la Maire à attribuer et à signer les marchés avec les entreprises classées premières par la commission de mise en concurrence, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales, et à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L2123-1, R2123-1 du code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de modifier l'autorisation du Conseil municipal du 11 Avril 2019 relative aux marchés de travaux de l'opération de restructuration du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville et de porter le montant estimatif de celle-ci à 1.320.000 euros HT ;

Entendu le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Madame Muriel Lecerf, 5ème adjointe déléguée aux travaux, aux marchés publics, à la proximité et à l'embellissement de la ville ;

Après avoir délibéré, décide :

- de porter l'autorisation donnée par le Conseil municipal pour la passation et la conclusion des marchés de travaux de l'opération de restructuration du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville à 1.320.000 euros HT, conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique ;

- d'autoriser Madame la Maire à attribuer et à signer les marchés avec les entreprises classées premières par la commission de mise en concurrence, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales, et à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés.

Nombre de suffrages exprimés : 37
Votes Pour : 29
Votes Contre : 4
Abstention : 4
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY